Notre expert

Dominique Lamy

Bourse

6 leçons à tirer de la volatilité du marché

En peu de temps, la pandémie de COVID-19 est venue plomber les Bourses mondiales (et le sommeil de plusieurs). Vers la mi-avril, les marchés avaient déjà rebondi de façon significative. Que faire maintenant?

La plus récente correction des marchés boursiers a été violente: une méchante culbute de 35 % pour le S&P 500, de son sommet du 19 février à son creux en cours de séance du 23 mars dernier. Cinq petites semaines d'une fulgurante panique qui a mené au marché baissier le plus rapide de l'histoire.

Les principaux indices ont plongé d'une trentaine de points de pourcentage lors de cette période, mais d'autres titres ont été bien davantage malmenés. Des pertes colossales ont ainsi été constatées au premier trimestre sur certains titres canadiens bien connus, dont ceux de Shawcor Ltd (SCL-T) (-85 %), Vermillon Energy (VET-T) (-79 %), Cenovus Energy (CVE-T) (-78 %), Bombardier (BBD.B-T) (-76 %) et Air Canada (AC-T) (-68 %), notamment. La liste des éclopés dans le secteur du pétrole est d'ailleurs bien fournie.

L'épargnant exposé à un seul de ces titres a sans doute rapidement pris conscience du caractère dépressif de la Bourse lorsqu'un cygne noir (un événement ponctuel et imprévisible apportant son lot de conséquences importantes) s'y manifeste. Fort heureusement – et de façon un peu inexplicable –, les marchés ont rebondi fortement depuis, ramenant leurs pertes à une proportion moins catastrophique.

En date du 15 avril, l'indice américain S&P 500 était en baisse de «seulement» 18 % par rapport à son sommet. Quant à l'indice canadien TSX, il est en recul de 22 % sur son sommet, une nette amélioration comparativement au repli de 38 % atteint lors du creux en question.

Le pire est-il à venir?

Sur plusieurs plateformes médiatiques, l'économiste en chef et directeur général de BMO Groupe financier, Doug Porter, s'interrogeait récemment: «La remontrée ultra-rapide en forme de V du marché des actions ne correspond tout simplement pas à la douleur économique à venir ou à l'incertitude persistante quant à la durée de la crise.»

En mars, donc, les investisseurs ont réagi de façon excessive aux mauvaises nouvelles. Et, à l'inverse, durant le mois d'avril, les moindres signes de stabilisation de la fameuse courbe à aplanir du nombre de cas de COVID-19 les ont incités à acheter, à l'excès aussi, des actions au cours déprimé. Pourtant, aujourd'hui encore, le brouillard est loin d'être dissipé...

Le gestionnaire de fonds Elliott Management, dont l'actif sous gestion frôle les 40 milliards de dollars, a récemment exprimé ses préoccupations quant aux marchés boursiers en avançant un chiffre effrayant sur la direction qu'ils pourraient prendre. «Notre instinct nous dit qu'une baisse de 50 % ou plus par rapport au sommet de février pourrait être la voie ultime des marchés boursiers mondiaux», a ainsi déclaré le fondateur et milliardaire Paul Singer dans une lettre adressée aux investisseurs.

Considérant que la récession en cours sera assurément sévère en intensité et que la Bourse carbure aux bénéfices futurs, il est bien difficile de savoir sur quel pied danser. Après tout, alors que le monde entier est au beau milieu de la plus importante crise économique qu'il doit affronter depuis près d'un siècle, les actions américaines s'échangent au même niveau que celui qui prévalait... en juin 2019. Quel paradoxe!

Chose certaine, le marché portera désormais une attention particulière aux pandémies éventuelles. «L'ennemi invisible devient un nouveau risque potentiel», juge ainsi Francis Sabourin, directeur, gestion de patrimoine et gestionnaire de portefeuille au sein de Richardson GMP limitée.

À défaut d'être capable de lire dans une boule de cristal, voici six leçons à tirer de la plus récente débandade du marché, que ce soit pour se déculpabiliser d'avoir fait un ▸

«Les Bourses ont été généreuses pour de nombreux investisseurs en 2019 et l'appât du gain peut être mauvais conseiller.»

François Têtu, vice-président, gestionnaire de portefeuille chez RBC Gestion de patrimoine

mauvais choix ou pour tenter de faire mieux dans les mois à venir.

1 Le fonds d'urgence, un impératif

Un besoin de liquidités se montre le bout du nez? Non, ce n'est pas le moment de vendre un titre en pleine tourmente des marchés. C'est pourtant ce qu'ont dû faire bien malgré eux certains épargnants, victimes d'une perte d'emploi, d'une mise à pied temporaire ou de l'arrêt des activités de leur entreprise. Pourtant, on dit souvent que l'argent investi en Bourse doit être de l'argent «dont nous n'avons pas besoin dans l'immédiat». D'où l'importance d'accumuler un pécule suffisamment important dans son fonds d'urgence. Ce dernier devrait contenir l'équivalent d'au moins trois à six mois de dépenses. Ces sommes, qui doivent être facilement accessibles, peuvent être déposées dans un compte de banque à intérêt élevé, un produit qui porte malheureusement mal son nom, mais qui offre un accès instantané à notre épargne.

2 Jamais perdants à prendre du profit

«Les Bourses ont été généreuses pour de nombreux investisseurs en 2019 et l'appât du gain peut être mauvais conseiller», explique François Têtu, vice-président, gestionnaire de portefeuille chez RBC Gestion de patrimoine. Bien qu'il soit préférable de limiter le nombre de transactions effectuées, certaines situations exigent le rééquilibrage de nos actifs. Si un titre représente désormais une proportion trop importante de notre portefeuille en raison du rendement réalisé dans les dernières années, il peut s'avérer judicieux d'en vendre une fraction pour récupérer une partie du capital en question. Cet argent peut ensuite être redirigé vers un autre titre ou une autre catégorie d'actifs. Dans la dernière tourmente boursière, même les titres de qualité se sont dégonflés: belle occasion d'établir une position à très bon prix, sous réserve d'avoir des liquidités disponibles, évidemment. Leçon à retenir: on n'est jamais perdants à encaisser un peu de profit!

3 Le marché a toujours raison

La baisse rapide du marché a donc été suivie d'un rebond vigoureux. Ceux qui ont vendu durant le creux ont manqué le rallye inespéré survenu ensuite. Mieux vaut donc ne pas tenter de synchroniser le marché: il s'agit généralement d'une stratégie périlleuse à long terme. On se rappelle que chaque transaction effectuée en Bourse implique un vendeur (la panique s'est-elle emparée de lui, en mars dernier?) et un... acheteur. Celui-ci pense alors faire un bon coup. Pourquoi accepterait-on de lui céder nos parts au rabais dans ce contexte?

4 L'investissement périodique, notre allié

Bien qu'une chute brutale des Bourses demeure plutôt frustrante, on peut trouver un certain réconfort – c'est une façon de parler – en redéployant des liquidités dans des titres de qualité désormais dépréciés. Et pour ce faire, nul besoin d'investir un montant unique d'un seul coup! L'investissement périodique, qui consiste à investir un montant fixe à intervalles réguliers, demeure la solution à envisager. L'injection récurrente de sommes à son portefeuille permet de mettre la main sur des titres à meilleur prix et d'abaisser notre coût moyen lorsque nous les détenons déjà. En achetant après un fort repli, l'espérance de rendement à long terme s'en trouve alors bonifiée. «Une répartition d'actifs optimale respecte notre tolérance au risque et est en adéquation avec notre profil d'investisseur», rappelle François Têtu. Ainsi, avant d'injecter de nouvelles sommes sur les marchés, assurons-nous de maintenir la répartition idéale pour notre situation.

5 Les sociétés endettées sont plus risquées

Une entreprise bien établie peut néanmoins avoir un talon d'Achille: un endettement trop élevé. Pour survivre à la crise économique occasionnée par la pandémie de COVID-19, un bilan hypothéqué peut rapidement entraîner de la précarité pour l'organisation concernée. «Notre économie est conçue d'une façon favorisant les grandes entreprises à long terme. En présumant qu'elles survivent, celles qui ont des avantages concurrentiels structurels, une longue feuille de route et des états financiers solides ressortiront gagnantes. Beaucoup d'entreprises ne survivront pas à cette crise, et les pertes se compteront surtout parmi les plus petites et les plus faibles. Par conséquent, si vous investissez dans les dominantes, cela pourrait s'avérer profitable», affirmait ainsi Amber Sinha, gestionnaire de portefeuille à Gestion d'actifs CIBC, par l'entremise du programme Gestionnaires en direct.

Coincées entre leurs obligations financières, la diminution de leurs revenus et leurs montagnes de dettes, plusieurs sociétés cotées en Bourse ont même récemment charcuté le dividende versé aux actionnaires. Le mot

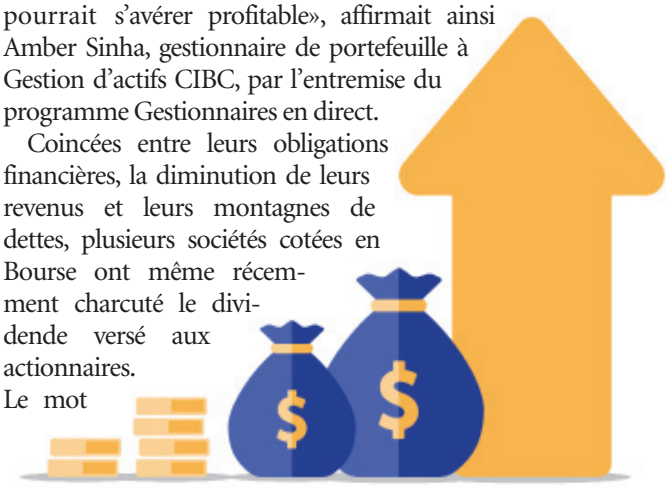

d'ordre demeure donc d'investir dans de grandes capitalisations dotées d'un bilan financier impeccable.

6 Des titres et secteurs à privilégier

L'idéal? Choisir des entreprises qui nagent dans les liquidités et qui seront, peut-être, un peu moins affectées que d'autres par la pandémie de COVID-19. François Têtu favorise des titres plus défensifs pour l'instant: «Les sociétés œuvrant dans le secteur des services aux collectivités – le producteur d'électricité Fortis (FTS-T) en est un premier exemple – peuvent être considérées dans ce contexte.»

Les épiciers ont la cote également. «À court terme, les sociétés Metro (MRU-T), Loblaws (L-T) et Costco (COST-N), à titre d'exemple, tireront leur épingle du jeu. Et si on regarde le comportement du consommateur à plus long terme, Amazon (AMZN-Q) devient pratiquement un incontournable», ajoute François Têtu. «Il ne faut pas oublier le secteur de la nutrition et des soins aux animaux, qui est en forte croissance», remarque pour sa part Francis Sabourin.

Chose certaine, cette pandémie risque de modifier nos façons de faire les choses. «Le travail à la maison fera-t-il désormais davantage partie de nos mœurs?» questionne François Têtu. Certains employeurs pourraient vouloir réduire leurs coûts fixes – le loyer associé aux espaces à bureaux – pour se tourner vers l'avenir et investir dans leur croissance. Des entreprises proposant des services pour faciliter le télétravail méritent peut-être une analyse approfondie.

Microsoft (MSFT-Q) – sa suite logicielle Teams est sur toutes les lèvres – est l'un des poids lourds du secteur. Docusign (DOCU-Q), moins connue, permet l'échange de documents sécurisés avec signature électronique. Zoom Video Communications (ZM-Q), de son côté, propose un service fort populaire de visioconférence. Teladoc Health Inc. (TDOC-N) offre aux médecins la possibilité de faire des consultations à distance. Le choix ne manque donc pas. «Il peut s'avérer difficile de savoir lequel de ces titres choisir pour y investir, d'autant plus que certains d'entre eux affichaient une forte progression dernièrement», constate François Têtu.

Au lieu de choisir un titre individuel, nous pourrons prochainement opter pour un fonds négocié en Bourse (FNB) spécialisé dans ce secteur. La société Direxion a déposé un prospectus auprès des autorités réglementaires américaines pour la création d'un FNB offert sous le symbole WFH *(work-from-home)*. «Assisterons-nous à une nouvelle tendance soutenable ou plutôt à une mode passagère?» questionne François Têtu.

Comme quoi les occasions d'investissement ne manquent pas en cette ère de COVID-19. Mais les incertitudes, elles, persistent.

Notre experte

Josée Jeffrey, fiscaliste et planificatrice financière indépendante

Nos munitions face à la COVID-19

Depuis que la province s'est mise sur pause en mars dernier, des mesures temporaires ont été prises afin de soutenir les travailleurs et les retraités secoués par la crise. Desquelles pourriez-vous bénéficier?

Quand on est retraité

Le plus grand souci dans ce cas-ci est l'importante baisse de valeur du portefeuille d'investissement. C'est paniquant, surtout en période de décaissement. Et même s'il faut résister à l'envie de tout vendre, on fait tout de même face à des obligations basées sur la valeur avant l'arrivée de la pandémie. Maurice, retraité confiné de 75 ans, s'inquiète du peu de temps qu'il a devant lui pour une reprise des valeurs dans son portefeuille.

Pour la plupart de ceux qui reçoivent déjà une rente de retraite d'un régime de pension agréé, rien ne change. Les rentes demeurent les mêmes. Cependant, les retraités dont les revenus proviennent d'un fonds de revenu viager (FRV) ou d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) sont les plus inquiets. Ils comptent sur ces retraits pour vivre et se voient obligés de retirer des sommes calculées sur la valeur de leur portefeuille au 1er janvier 2020, alors que les rendements étaient nettement plus élevés.

Le 18 mars, le gouvernement fédéral annonçait une réduction temporaire (pour l'année 2020 seulement) de 25 % du taux de retrait minimum d'un FERR. Cette réduction s'applique aussi aux paiements de prestation variables d'un régime de pension agréé à cotisation déterminée.

Gilles, retraité de 78 ans, a déjà effectué son retrait minimum de 10 000 $ de son FERR en janvier dernier. Peut-il retourner la différence de 2500 $ dans son FERR? Malheureusement, la mesure n'est pas rétroactive.

Les programmes sociaux fiscaux sont cependant maintenus. Les rentes de la RRQ et la pension de la Sécurité de la vieillesse sont déposées comme prévu. Pour éviter des

Istock

retards de livraison de poste, il est recommandé de s'inscrire au dépôt direct.

Quand on est travailleur

Si on a perdu son emploi à cause de la COVID-19, l'épargne n'est plus une priorité. On vise davantage à survivre en remaniant son budget pour répondre à ses besoins essentiels. Si on a besoin de liquidités, mieux vaut alors privilégier les retraits du CELI plutôt que du REER. La Banque du Canada a baissé le taux directeur à trois reprises et les institutions ont emboîté le pas en abaissant leur taux préférentiel. Les versements des prêts hypothécaires à taux variable ont diminué.

Les institutions financières offrent aussi la possibilité de reporter jusqu'à six versements mensuels de notre hypothèque (intérêts et capital). Ces paiements reportés s'ajouteront toutefois à notre capital. Il en est de même pour plusieurs emprunts personnels et cartes de crédit.

Qu'en est-il pour une perte de revenus? Le 16 avril, le gouvernement fédéral a instauré la prestation canadienne d'urgence (PCU). Un paiement de 2000 $ imposable est versé, selon l'admissibilité, pour une période de 4 semaines, jusqu'à un maximum de 16 semaines. La date limite pour en faire la demande est fixée au 2 décembre 2020. Les conditions d'admissibilité sont les suivantes:

• on a cessé de travailler à cause de la COVID-19;
• on habite au Canada;
• on a 15 ans ou plus au moment de la demande;
• on a gagné un revenu d'au moins 5000 $ brut au cours des 12 derniers mois ou en 2019. Ce revenu doit provenir de l'une ou plusieurs des sources suivantes: revenus bruts d'emploi, revenus d'un travail indépendant, dividendes non déterminés;
• on n'a pas demandé de prestations d'assurance-emploi pour la même période d'admissibilité;
• on n'a pas gagné plus de 1000 $ de revenus combinés d'un emploi ou d'un travail indépendant pendant 14 jours consécutifs ou plus au cours de la période initiale de 4 semaines;
• on n'a pas quitté son emploi de façon volontaire.

On peut être qualifié si, comme Andrée, on doit cesser de travailler pour prendre soin de sa mère atteinte de la COVID-19. Même chose si on a un faible revenu (550 $ ou moins par semaine) d'un secteur décrété essentiel à la lutte contre la COVID-19. On recevra aussi du gouvernement du Québec un complément salarial temporaire de 100 $ par semaine, connu sous le nom de Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE). Dès le 19 mai, on peut s'inscrire pour recevoir un versement le 26 mai.

Plus que jamais, l'inscription à Mon dossier pour les citoyens – Revenu Québec et à Mon dossier – ARC est recommandée pour accélérer nos demandes de prestations. L'Agence du revenu du Canada (ARC) et Service Canada travaillent de concert pour faire le rapprochement des paiements. Si on a reçu deux montants de ces deux sources, on recevra une lettre du gouvernement pour demander des précisions. On devra alors rembourser le trop-perçu.

Et les impôts?

La date limite pour produire et transmettre nos déclarations de revenus 2019 est reportée au 1er juin 2020. La date limite pour payer notre solde dû est reportée au 31 août 2020. Toutefois, si on veut recevoir des prestations comme le Supplément de revenu garanti ou les crédits d'impôt de solidarité et de la TPS, il est recommandé de produire ses déclarations de revenus au 30 avril pour éviter tout retard au mois de juillet prochain.

Toutes les prestations d'urgence sont versées sans aucune retenue à la source. Elles s'ajouteront donc aux autres revenus de l'année 2020 et on aura à payer l'impôt en conséquence, tout dépendant de son taux marginal d'imposition. Pour éviter les mauvaises surprises, mieux vaut mettre de côté au moins 25 % des versements pour payer sa facture fiscale l'an prochain.

Pour s'inscrire ou accéder à Mon dossier, demander la PIRTE ou obtenir des infos sur la COVID-19: Revenu Québec à ***revenuquebec.ca*** *ou au 1 800 267-6299. Pour s'inscrire ou accéder à Mon dossier, demander la PCU ou obtenir des infos sur la COVID-19: Agence du revenu du Canada à* ***canada.ca*** *ou au 1 833 784-4397.*

Les mesures temporaires en bref

- ✓ **Délai accordé pour la production des impôts et le versement des soldes dus.**
- ✓ **Création de la Prestation canadienne d'urgence (PCU).**
- ✓ **Mise en place du Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE).**
- ✓ **Offre de soutien hypothécaire et report de paiements d'emprunts personnels.**
- ✓ **Diminution du taux de retrait des FERR et des FRV.**
- ✓ **Augmentation du crédit de la TPS – Versement unique d'une prestation supplémentaire moyenne de près de 400 $ pour les personnes seules et de près de 600 $ pour les couples.**

Il est conseillé de consulter régulièrement les sites de l'ARC et de Revenu Québec pour connaître l'évolution de ces mesures.

Notre experte

Sophie Stival

Mes placements

Trop risqués ou pas

Prendre sa retraite à la veille d'une crise comme celle de la COVID-19 peut causer des dommages considérables à un portefeuille de placements. Certains devront travailler plus longtemps que prévu après la tempête boursière des derniers mois. Quelques années de croissance soutenue en Bourse pourront toutefois redresser nos finances, même s'il faudra être patient.

En vieillissant, on accumule un montant de capital de plus en plus important, mais il nous reste aussi bien moins de temps devant nous pour grossir notre bas de laine. C'est tout le contraire lorsqu'on a 25-30 ans et qu'on a peu de sous de côté, mais beaucoup d'années pour épargner. «Le moment le plus risqué financièrement pour un particulier demeure certainement le premier jour de sa retraite», observe Jacques Lussier, analyste financier, chercheur et auteur de livres sur la gestion de portefeuille et la planification de la retraite. Pourquoi? «Parce qu'à 65 ans, nous avons moins de possibilités de mettre de l'argent de côté, alors qu'on a devant nous une très, très longue période de retraits, peut-être 30 ans.»

Particulièrement lorsque notre budget de retraite est serré, on souhaite protéger nos avoirs contre les aléas boursiers. Plusieurs d'entre nous détiendront des placements sûrs, tels des certificats de placements garantis et des obligations gouvernementales. On réduira le pourcentage de notre portefeuille investi dans les actions. «On ne veut plus détenir 70 % en titres risqués comme des actions, mais peut-on se permettre d'en avoir seulement 20 %?» questionne Jacques Lussier.

Alors que les titres obligataires généreront des revenus et contribueront à préserver le capital, les titres plus risqués, telles les actions, offriront un certain potentiel de croissance durant la retraite et protégeront nos épargnes contre les effets pervers de l'inflation.

Les retraités qui pigent dans leurs économies sont particulièrement vulnérables puisqu'ils n'ont plus autant de revenus indexés, comme leur salaire, pour les protéger. C'est pourquoi il est nécessaire d'avoir un pourcentage de ses avoirs investi en actions. En achetant une action ordinaire d'une entreprise, si l'inflation est à la hausse, cette société risque à long terme d'augmenter le prix de ses produits et, potentiellement, ses bénéfices, ce qui se traduira par un prix de l'action plus élevé et de meilleurs rendements pour l'investisseur.

La rente, un incontournable

Pour atténuer le risque financier lié à une séquence de mauvais rendements en début de retraite, les experts suggèrent de se tourner du côté des rentes viagères. «Celles-ci peuvent réduire l'incertitude d'un portefeuille de retraite en procurant un revenu stable garanti à vie.» En d'autres mots, c'est comme accéder à un régime de pension à prestations déterminées. Bien sûr, cela nécessite une ponction

Istock

assez?

Investir son épargne signifie aussi assumer des risques financiers. Quels sont-ils? Et comment les appréhender à l'approche de la retraite?

de capital en début de retraite, mais la paix d'esprit qu'elle procure n'est pas négligeable.

La rente viagère permet également de couvrir le risque de longévité, soit celui de survivre à ses épargnes. Rappelons que, même si l'espérance de vie est de 85 ans environ, ce chiffre demeure une moyenne. Donc à cet âge, on a encore une chance sur deux (50 %) d'être encore en vie. Les planificateurs financiers proposent plutôt de prévoir des scénarios de décaissement du capital tablant sur une probabilité de survie plus faible, soit 25 %, voire moins.

D'après les calculs de Jacques Lussier, toucher 30 % de son revenu de retraite en rentes est une décision sensée. Cela inclut les prestations de la pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV) et celles du Régime de rentes du Québec (RRQ). Contrairement à bien des régimes de retraite, ces allocations sont pleinement indexées au coût de la vie. «On ne se rend pas compte de la valeur marchande élevée que représentent nos revenus de pension futurs comme la PSV et le RRQ. Cela équivaut souvent à des centaines de milliers de dollars.»

Par ailleurs, l'idée de reporter ses rentes du RRQ et de la PSV peut être financièrement judicieuse. «En raison de la bonification importante de ces rentes après 65 ans, pour la majorité des gens et si on est en bonne santé, il vaut mieux attendre jusqu'à 68 ans, voire 70 ans si on en a les moyens.» En 2020, le report des rentes publiques permet à un retraité de 70 ans de recevoir une rente garantie et indexée de 30 074 $ (si on a droit à la rente maximale du RRQ). Soyons francs, il sera difficile de générer d'aussi bons rendements avec nos placements, surtout quand on a un portefeuille équilibré.

L'achat d'une rente viagère permet également de déléguer la gestion des placements à l'assureur. On n'a pas à choisir les bons placements ou le risque encouru puisque le revenu versé par la rente est garanti à vie.

Ceux qui n'ont pas accès à un fonds de pension d'employeur ou pour qui les prestations de la PSV et du RRQ ne suffisent pas à procurer un revenu garanti convenable peuvent envisager d'acheter une rente viagère auprès d'un

«On ne veut plus détenir 70 % en titres risqués comme des actions, mais peut-on se permettre d'en avoir seulement 20 ou 30 %?»

Jacques Lussier, analyste financier, chercheur et auteur de livres sur la gestion de portefeuille et la planification de la retraite

assureur. «Je suggère de magasiner un petit montant chaque année entre 60 et 64 ans, si on pense prendre notre retraite à 65 ans, par exemple. Cela peut diminuer le sentiment de regret lié à un achat à la retraite alors que les marchés ont été défavorables dans la dernière année.»

Il est important de souligner que, d'un point de vue successoral, la rente viagère n'est pas attrayante. En cas de décès prématuré, la somme investie pour acquérir notre rente serait irrécupérable. On peut toutefois atténuer ce désavantage en optant pour une garantie de 5, 10 ou même 15 ans. Il est aussi possible d'ajouter une clause de réversibilité au conjoint en cas de décès; la rente lui sera alors versée jusqu'à la fin de sa vie.

7 risques liés à nos placements

On gagne à connaître les principaux risques liés aux placements pour éviter les ennuis.

❶ Le **risque de marché** représente la possibilité de subir une perte généralisée sur l'ensemble de nos placements. Cela peut résulter d'un changement des conditions économiques d'un pays ou d'une grande région du monde. Il est souvent difficile à prévoir, comme dans le cas de la pandémie mondiale actuelle.

❷ Le **risque de crédit** se produit quand un gouvernement ou une entreprise ne sont pas en mesure de rembourser les intérêts ou même le principal sur leurs emprunts. Ce risque s'applique aux titres de dette, comme les obligations.

❸ Le **risque de concentration** survient lorsqu'on détient un seul placement ou type de placement. On peut diversifier ce risque en détenant plusieurs classes d'actifs, dans différents secteurs économiques et régions géographiques.

❹ Le **risque de liquidité** découle de notre incapacité à vendre nos placements quand on le souhaite ou à un prix raisonnable.

❺ Le **risque de réinvestissement** se matérialise lorsqu'à l'échéance de nos placements ou lors du versement des intérêts, on doit réinvestir ces montants à des taux moins attrayants.

❻ Le **risque d'inflation** résulte de la perte de notre pouvoir d'achat si la valeur de nos placements ne croît pas minimalement au même rythme que l'augmentation du coût de la vie.

❼ Le **risque de change** est lié à des pertes subies sur nos placements à l'étranger libellés en devises en raison des fluctuations des taux de change.

Istock

Notre experte

Josée Jeffrey, fiscaliste et planificatrice financière indépendante

Gagner plus sans perdre le Supplément de revenu garanti

La plupart des aînés à faible revenu s'empêchent de gagner des revenus d'emploi de peur d'être pénalisés sur leurs prestations du Supplément de revenu garanti (SRG). D'ailleurs, jusqu'à maintenant, l'avantage était réduit considérablement si leurs revenus d'emploi dépassaient 3500 $ par année. À quoi bon travailler? se demandaient plusieurs d'entre eux. Une bonne nouvelle les attend à compter du 1er juillet 2020. En effet, dans son budget du mois de mars 2019, le gouvernement fédéral annonçait une série de mesures pour aider les 65 ans et plus à garder davantage d'argent dans leurs poches. Parmi celles-ci, la bonification de l'exemption annuelle des revenus et de leur nature dans le calcul de l'admissibilité au SRG.

Qui a droit au SRG?

Prestation non imposable versée si on reçoit déjà la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) et qu'on réside au Canada, le SRG est normalement déterminé en fonction du revenu net de l'année civile précédente, calculé dans la déclaration de revenus. Chez les couples, la prestation est fondée sur le revenu net combiné. Un nouveau calcul peut être demandé à Service Canada pour un ajustement à la hausse de la prestation, après une perte ou une diminution des revenus.

Pour l'année 2020, afin de recevoir le SRG en partie ou en totalité, un bénéficiaire de la SV doit avoir un revenu annuel inférieur à 18 600 $ (revenu de 2019 ou estimé de l'année courante) pour une personne seule. Le seuil de revenu pour un couple diffère selon qu'un conjoint se voit ou non remettre sa pension de la SV. En fait, si ce dernier la reçoit déjà, le revenu combiné du couple ne doit pas dépasser 24 576 $; ce montant est de 44 592 $ s'il ne la reçoit pas (ces seuils de revenu n'incluent pas la pension de la SV).

Exemption de revenu

Le seuil d'exemption de 3500 $ de revenus nets d'emploi existait depuis 2008. Au-delà de ce seuil, le SRG était diminué relativement à l'excédent de 3500 $. La bonification des exemptions de seuil de revenus qui entre en vigueur au mois de juillet prochain permettra aussi aux 65 ans et plus de gagner des revenus de travail indépendant en plus des revenus d'emploi. Le premier seuil de revenus admissibles passera de 3500 $ à 5000 $ par année. De plus, une nouvelle exemption partielle de 50 % s'appliquera jusqu'à 10 000 $ de revenus au-delà du premier seuil de 5000 $.

Cette nouvelle mesure fédérale encourage à demeurer actif sur le marché du travail pour arrondir ses fins de mois sans y laisser sa chemise. Un pensionné pourrait ainsi gagner jusqu'à environ 28 300 $ sans perdre la totalité de son SRG.

Malgré les mesures d'allègement quant à la date de production des déclarations de revenus annoncées pendant la pandémie, mieux vaut enfin ne pas tarder à soumettre ses déclarations pour éviter des retards de paiement de la pension de la SV et du SRG, le 1er juillet prochain.

Notre expert

Dominique Lamy

Avant de dire «Bye-bye, boss!»

La date de notre retraite approche? Bien que nous soyons financièrement préparés en prévision du jour J, certaines étapes nous séparent encore du moment où nous pourrons profiter pleinement de cette nouvelle vie.

Jean, son épargne accumulée dans ses différents régimes, compte les nuits. Jour après jour, avant d'aller au lit, il met un «x» sur son calendrier. «Quelques pages de calendrier à tourner et ça y est!» Dans un an environ, l'homme prévoit voyager (un peu), se reposer (beaucoup) et profiter (en masse) de la vie pendant qu'il est en santé. Le seul bémol? «Le chemin pour s'y rendre.» Jean se perd quelque peu dans les démarches à effectuer pour officialiser son départ à la retraite. Mais pas de panique! Quatre experts nous guident dans les dédales de la préparation finale vers la retraite.

✓ Révisez le plan de match

C'est le moment de revisiter nos rêves, nos projets et le mode de vie envisagé. Notre plan nous convient-il toujours? «La retraite se prépare, se projette, se modélise, s'accepte et se vit», souligne d'emblée Stéphanie Blackburn, présidente de STB services financiers inc.

Bien évidemment, pour soutenir toute cette réflexion, les moyens financiers doivent être au rendez-vous. Il est nécessaire de mettre à jour la liste de nos actifs et de nos passifs sur la base des derniers relevés disponibles. Le compte est-il bon?

Pour le savoir, Jean doit compléter son budget annuel et se projeter dans l'avenir. «Le train de vie souhaité après impôt, indexé annuellement pour préserver le pouvoir d'achat, peut varier plusieurs fois durant la retraite selon les objectifs établis», ajoute Stéphanie Blackburn. D'ailleurs, la conseillère rappelle que certaines dépenses disparaissent à l'arrivée de la retraite, alors que d'autres s'ajoutent ou prennent de l'ampleur.

Même son de cloche du côté de Catherine Laflamme, gestionnaire de portefeuille et conseillère en placement, Gestion de patrimoine TD. «Le poste budgétaire consacré aux voyages sera important durant les premières années de la retraite alors qu'ultérieurement, les dépenses associées aux soins de santé gagneront en importance.»

Istock

✓ Domptez l'endettement

Pour Ghislain Messier, conseiller en placement à la Financière Banque Nationale – Gestion de patrimoine, «l'idéal est d'arriver à la retraite sans avoir de dettes». Cette flexibilité financière rehausse notre capacité à ajuster notre mode de vie en fonction des aléas de la vie. Un imprévu – une réparation sur la voiture, le toit de la maison qui coule ou une maladie – peut avoir un impact sur notre planification budgétaire.

D'ici le moment de la retraite, il est donc recommandé d'éliminer nos dettes à la consommation. Cartes de crédit, marge de crédit personnelle et achats à tempérament dans un magasin de meubles doivent être remboursés de façon prioritaire. Il existe par contre de meilleures dettes que d'autres.

Obtenir une marge de crédit hypothécaire équivalant à 50 % de la valeur marchande de la résidence avant l'arrivée à la retraite, sans l'utiliser, pourrait s'avérer pertinent. «Le processus de qualification risque d'être beaucoup plus complexe par la suite», précise Stéphanie Blackburn. L'avantage? «Ce produit facilite l'accès à un besoin rapide de liquidités dans l'éventualité où un problème majeur surviendrait, bien souvent au niveau médical.»

✓ Avisez votre employeur

S'informer des démarches à effectuer auprès de notre employeur est une étape importante. «Un gestionnaire des ressources humaines de l'organisation est en mesure de guider l'éventuel retraité dans le processus administratif», précise Ghislain Messier. La même démarche s'impose aussi, le cas échéant, auprès de notre ordre professionnel. Quels sont les documents à remplir? Qu'advient-il de notre assurance responsabilité professionnelle une fois qu'on est retraité?

Le protocole de départ mis au point par l'employeur inclut évidemment un volet dédié à la formation de la relève. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, celui-ci sera bien heureux de pouvoir compter sur un préavis suffisant (et sur notre expérience!) pour recruter, intégrer et former adéquatement la nouvelle recrue appelée à prendre notre place.

✓ Tenez une rencontre au sommet

Bien que tout le travail ait été probablement effectué au cours des dernières années, certains aspects financiers doivent être révisés. Une planification financière de la retraite ne peut jamais être considérée comme définitive! L'heure est venue de prendre un café avec notre planificateur financier. Celui-ci agit tel un chef d'orchestre: il coordonne chacun des volets de la planification financière personnelle pour en faire une symphonie, un tout cohérent.

«Jean pourrait voir d'un bon œil l'obtention d'une analyse Monte-Carlo afin de valider la robustesse du scénario de projection des revenus de retraite retenu», suggère Ghislain Messier. Cette simulation propose le calcul d'un grand nombre de séquences de divers rendements annuels, pour valider les probabilités que le portefeuille tienne la route en fonction de différents scénarios.

D'ailleurs, au moment de rédiger ces lignes, la COVID-19 menace sérieusement la santé de l'économie mondiale, entraînant dans son sillage la chute des Bourses nord-américaines, auxquelles est exposé le portefeuille de Jean. Or, ces dernières ont plongé de plus de 30 % depuis leur récent sommet.

«La séquence des rendements obtenus est primordiale au moment du décaissement», précise d'ailleurs Annie-Pier Laplante, conseillère en placement, Financière Banque Nationale – Gestion de patrimoine.

Dans la mise en place du plan de décaissement, un rééquilibrage du portefeuille pourrait s'avérer nécessaire pour obtenir une répartition d'actifs optimale. Et il faut aussi s'assurer d'avoir les liquidités suffisantes à portée de main pour pouvoir maintenir notre train de vie malgré les fluctuations du marché. «Le conseiller en placements a la responsabilité de structurer le portefeuille durant cette période de décaissement: la période d'accumulation tire à sa fin.»

✓ Demandez les prestations gouvernementales

À cette étape, notre planificateur financier aura déjà déterminé le meilleur moment pour commencer à recevoir le versement de nos rentes gouvernementales. Le report de ces rentes de retraite à un âge plus tardif permet d'ailleurs de les bonifier. Mais comment doit-on procéder pour les obtenir?

La rente versée par Retraite Québec est rehaussée de 0,7 % par mois, soit l'équivalent de 8,4 % par année, si on commence à l'encaisser après ses 65 ans. Mais à l'inverse, commencer à l'encaisser avant cet âge nous vaut une rente réduite, à la hauteur de 0,6 % par mois. «Pour activer cette ▸

«Le poste budgétaire consacré aux voyages sera important durant les premières années de la retraite alors qu'ultérieurement, les dépenses associées aux soins de santé gagneront en importance.»

Catherine Laflamme, gestionnaire de portefeuille et conseillère en placement, Gestion de patrimoine TD

rente, Jean doit faire la demande sur le site internet de Retraite Québec, par le biais de son code ClicSÉQUR, dans les 12 mois précédant la date du début des versements souhaités», décrit Ghislain Messier.

Quant à la pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV), versée à compter de 65 ans par Service Canada, son report représente une bonification de 7,2 % par année jusqu'à l'âge de 70 ans. Le futur retraité reçoit généralement une lettre le mois suivant son 64e anniversaire de naissance, l'avisant du début des versements automatiques à compter de 65 ans.

«Il est cependant possible d'en retarder le versement à des fins de bonification par le biais de la fonctionnalité "Mon Dossier" du site de l'Agence du revenu du Canada (ARC).» À noter, le report de la PSV entraîne simultanément le report du Supplément de revenu garanti (SRG), pour ceux qui y sont admissibles.

✓ Faites le choix de la rente

L'administrateur du régime de retraite de l'employeur nous fera parvenir, le moment venu, un choix d'options concernant nos droits à celui-ci. Ces derniers peuvent être utilisés pour l'achat d'une rente, qui offre un revenu garanti à vie ou pendant la période déterminée par le contrat de rente. «Cette portion de votre revenu de retraite sera ainsi protégée contre les risques liés au marché et aux taux d'intérêt», explique Stéphanie Blackburn.

Plusieurs options sont disponibles au moment de souscrire la rente. Il est ainsi possible de choisir une rente réversible: au décès, le conjoint survivant continue de toucher les versements mensuels prévus selon les modalités indiquées au contrat. La réversibilité varie généralement de 60 % à 100 % de la rente d'origine.

✓ Révisez les protections d'assurance

Bien qu'elle figure en dernier dans cette liste, cette étape demeure néanmoins d'une importance capitale. L'heure est effectivement venue de réviser l'ensemble de notre portefeuille d'assurances. C'est qu'en quittant la vie active (notre emploi), nous perdons généralement une partie ou l'ensemble de la couverture d'assurance fournie par l'employeur.

«Mieux vaut valider l'offre d'assurance de notre employeur avant de partir pour la retraite. On aura probablement un choix à faire concernant l'assurance médicaments: être assuré seulement par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), par notre régime privé si le règlement le permet ou par une combinaison de ces deux fournisseurs», détaille Ghislain Messier.

Il n'y a pas que cette protection qu'on devra financer. Il faut aussi penser aux soins de longue durée. Une assurance soins de longue durée est une solution financière conçue pour aider à couvrir le coût des soins de santé requis pendant une période prolongée.

En phase d'accumulation, c'est la capacité de gagner un revenu qu'on souhaite protéger des conséquences d'une invalidité ou d'une maladie grave. Mais en phase de décaissement, c'est plutôt l'actif accumulé que l'on doit protéger. On gagne à consulter notre conseiller en sécurité financière pour optimiser nos protections à cet effet.

Finalement, et dans un autre ordre d'idées, les besoins d'assurance vie de Jean étant plutôt limités, il a déniché à bon prix une assurance vie permanente suffisante pour couvrir ses dernières dépenses et l'impôt qui deviendra exigible à son décès. «Mais pour l'instant, je suis bien vivant et j'ai l'intention d'en profiter», conclut-il, en riant.

Pour une transition harmonieuse vers la retraite

- **Intéressez-vous à tout ce qui touche à la retraite. Il est possible de participer à des séances d'information offertes sur le sujet par l'employeur ou par un établissement financier. Certaines organisations proposent même des cours à distance. *Bel Âge* publie par ailleurs chaque année avec ses experts un *Guide de planification de la retraite* (offert entre autres via la boutique en ligne du site lebelage.ca).**
- **Anticipez que, parfois, les choses ne se déroulent pas comme prévu. Certains événements (la maladie, une mise à pied en raison d'une récession) peuvent précipiter le départ à la retraite. Mieux vaut donc être préparé en conséquence, prévient Stéphanie Blackburn. «On doit s'assurer d'avoir un allié, de choisir un représentant autorisé pour planifier la suite des choses.»**
- **Centralisez vos actifs sous un même toit. «Pour faciliter la gestion des comptes enregistrés (CELI, REER et FERR, notamment) et pour en optimiser le décaissement, il peut s'avérer judicieux de regrouper nos actifs sous une même bannière, recommande Catherine Laflamme. Il est plus facile de gérer le retrait minimum d'un seul compte FERR que d'avoir plusieurs comptes différents impliqués.»**
- **Réfléchissez à la planification successorale «Le moment est propice pour mettre à jour, si nécessaire, les documents légaux (testament, mandat de protection), souligne Annie-Pier Laplante. Le notaire est le professionnel tout indiqué pour nous accompagner à cette étape. On n'hésite pas à rechercher de l'accompagnement juridique pour optimiser la transmission de nos actifs au moment du décès.»**

Nos experts

Chambre des notaires du Québec

Chaque mois, les notaires de la Chambre des notaires du Québec vous prodiguent leurs conseils d'experts.

Numéro d'appel gratuit: 1 800 668-2473

Impôt du liquidateur testamentaire

Une amie liquidatrice testamentaire me disait devoir payer de l'impôt sur la rétribution reçue. Pourquoi cet impôt sur le montant que la personne décédée a voulu lui laisser et à quel pourcentage s'élèvera-t-il?

Suzanne

En vertu des lois fiscales québécoises et canadiennes, nous sommes tenus de déclarer tous nos revenus, de quelque source qu'ils proviennent. Comme le montant versé au liquidateur est une rétribution pour un travail effectué, donc un revenu, il doit l'indiquer dans sa déclaration de revenus et payer l'impôt en fonction de son taux d'imposition. En effet, les taux d'imposition pour les particuliers étant progressifs, le montant reçu par le liquidateur ne sera pas imposé au même taux si le liquidateur est un haut salarié ou qu'il travaille au salaire minimum.

Dons et legs

Je veux donner à mes trois enfants majeurs la somme de 5 000 $ chacun en guise de cadeau. Devront-ils payer de l'impôt sur ce montant? Je possède par ailleurs un condo d'une valeur de 300 000 $ environ. À mon décès, ce condo sera vendu et le montant, divisé en parts égales. Devront-ils là aussi payer de l'impôt sur ce montant?

Jeanne

En principe, un don en argent n'entraîne pas d'impôt. Toutefois, nous vous invitons à vous informer auprès d'un comptable ou d'un fiscaliste pour savoir si c'est applicable à votre situation avant d'effectuer la donation. Par ailleurs, la loi considère que la personne décédée a vendu tous ses biens à la valeur marchande immédiatement avant son décès. En conséquence, il faut inclure dans le rapport d'impôt du défunt le gain en capital réalisé au cours de l'année de son décès. L'impôt à payer dépendra de ses revenus, puisque l'imposition est à taux progressif.

Au Canada, lorsqu'une personne vend un immeuble, elle doit payer de l'impôt sur le gain en capital qu'elle réalise. Cependant, si la propriété se qualifie comme résidence principale pour toutes les années pendant lesquelles la personne en a été propriétaire, elle pourra bénéficier de l'exemption pour résidence principale.

Régimes matrimoniaux

Mon époux et moi sommes mariés depuis 1976. À cette époque, l'union fut faite selon le régime connu sous le nom de la séparation des biens. Notre contrat de mariage prévoit certaines clauses testamentaires, dont une stipulant qu'en cas de décès d'un des conjoints, la totalité des biens propriétés du conjoint décédé soit transféré au conjoint survivant. À noter que lors de l'entrée en vigueur du régime dit de la société d'acquêts, aucune action n'a été posée. Outre le fait qu'il demeure possible à l'un et/ou l'autre des conjoints de faire des legs de son vivant, est-ce possible à l'une ou l'autre des parties contractantes de tester, sans que celles-ci renoncent conjointement aux dispositions testamentaires du contrat de mariage?

Françoise

Un contrat de mariage est toujours valide tant qu'il n'est pas modifié par les époux. Cependant, certaines lois à caractère social comme la loi qui a créé le patrimoine familial en 1989 viennent modifier certains droits des époux. La clause testamentaire contenue au contrat de mariage est toujours valide. Il faut voir si elle est révocable ou non. Si elle est irrévocable, le consentement des deux époux est nécessaire pour pouvoir faire un testament en faveur d'une personne autre que le conjoint. BA

Vous avez une question?

N'hésitez pas à nous contacter pour la poser à nos experts, par courriel: vosquestions@lebelage.ca ou par courrier: Vos questions – *Bel Âge*, 4475, rue Frontenac, Montréal (Québec) H2H 2S2.

Il se peut que votre lettre ne se trouve pas textuellement présentée si la réponse à une autre lettre publiée élucide les mêmes points. Indiquez vos nom, adresse et numéro de téléphone (que, bien sûr, nous garderons confidentiels), ainsi que la signature que vous aimeriez voir apparaître dans le magazine.